LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Voeu relatif à l'arrêt des suppressions d'heures et à la titularisation des enseignants dans les conservatoires parisiens

Voeu déposé par Roland Timsit, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant qu'à Paris les inscriptions au conservatoire se font encore par tirage au sort ce qui prive des centaines voire des milliers de jeunes de pouvoir suivre un enseignement artistique ;

Considérant les alertes des organisations syndicales (CGT, SUPAP-FSU, FO, UCP, UNSA-SNEA) dénonçant un véritable « plan social » au sein des conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA) ;

Considérant que la rentrée s'annonce marquée par une baisse brutale de près de 10 % du volume d'heures d'enseignement, une première historique dans la capitale qui constitue une attaque frontale contre l'éducation musicale des jeunes Parisiennes et Parisiens ;

Considérant que plusieurs dizaines de professeurs vacataires, dont certains exercent depuis plus de trente ans, ont été informés de leur renvoi brutal juste avant les congés d'été ;

Considérant que sur les 2 024 enseignants artistiques de la Ville, plus de la moitié (1 024) sont maintenus sous le statut précaire de vacataire pour répondre à des besoins pourtant permanents, une situation jugée illégale par la justice qui a déjà condamné la Ville pour recours abusif à la vacation ;

Considérant que l'an dernier le Tribunal Administratif de Paris a condamné la Ville de Paris dans le cadre de plusieurs contentieux juridiques. Des agents de la DASCO ont obtenu la requalification de leurs années de vacations en CDI ;

Considérant que cette précarité institutionnalisée prive ces agents de droits fondamentaux (congés payés, congés maternité, droit à la formation) et les place dans une incertitude permanente quant au renouvellement de leur contrat ;

Considérant que les enseignants artistiques contractuels sont injustement exclus du versement de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE), fixée à 2 550 € bruts annuels, aggravant leur perte de pouvoir d'achat dans le contexte de la vie chère à Paris ;

Considérant qu'au nom de la prévention des violences sexistes et sexuelles, les parcours de sensibilisation musicales pour les élèves de CP des écoles parisiennes (accueils de

groupes par des professeurs dont beaucoup de vacataires pour de l'éveil musical) seraient supprimés voire remplacés par des « concerts » ;

Considérant que la menace d'un plan d'économie global de 500 millions d'euros sur le fonctionnement de la Ville pèse lourdement sur les services publics culturels.

Sur proposition de Roland Timsit, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Renonce immédiatement à toute diminution des heures d'enseignement dans les conservatoires et garantisse le maintien de tous les professeurs en poste ;
- Engage un plan massif de contractualisation et de titularisation de tous les enseignants artistiques vacataires qui en font la demande, avec une reprise d'ancienneté correspondant à leurs années de service réel ;
- Inscrive à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris le versement de l'ISOE à 100 % pour l'ensemble des enseignants artistiques, qu'ils soient titulaires ou contractuels ;
- Mette fin aux dysfonctionnements administratifs en garantissant la délivrance des fiches de paie et des attestations employeur dans des délais respectueux des droits des agents ;
- Demande une dérogation pour permettre aux enseignants de s'inscrire simultanément sur les listes d'aptitude de la Ville de Paris et de la fonction publique territoriale (FPT).